



LAVARHONE

C H A R L E S A N D R É



PREFECTURE DU RHONE
Direction départementale de la Protection des
Populations
Service protection de l'Environnement
Pôle installations classées et environnement
245 rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03

V/REF.

N/REF.

LE 9 juillet 2021

LRAR 1A 151 427 5045 4

Objet : Complément d'information au porter à connaissance déposé le 29/01/19

Messieurs,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, complément d'information à notre dossier de porter à connaissance déposé le 29/01/2019.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Responsable de la Station

Olivier JOAL

Formulaire d'appréciation du caractère substantiel d'une modification apportée à une installation classée pour la protection de l'environnement au sens du R.181-46 du code de l'environnement hors éolien (cf guide spécifique)

Ce formulaire doit être annexé :

- au « Porter à connaissance » prévu par l'article L.181-14 du Code de l'environnement ;
- à l'éventuel cerfa n°14734*03 relatif à une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale prévu par l'article R.122-3 du Code de l'environnement

L'ensemble de ces documents (formulaire, Porter à connaissance et éventuel cerfa n°14734*03 avec ses annexes) est déposé simultanément auprès de l'unité départementale de la DRIEE compétente territorialement.

I. Caractérisation de la modification

À remplir par l'exploitant

I.1. Informations relatives à l'exploitant

Dénomination ou raison sociale :

LAVARHONE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

BLANC Claude

RCS / SIRET :

331 456 459 000 22

Nom et adresse du site :

3 avenue de l'industrie
69 960 Corbas

I.2. Description sommaire de la modification

La modification consiste t'elle :

	OUI	NON	Précisions
En la création d'une nouvelle activité permanente (pas un simple changement de rubrique lié à l'évolution d'une activité existante) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>Si oui, préciser la nouvelle activité :</i></p> <p>Le site est actuellement soumis à autorisation au titre de la rubrique 2795 pour le lavage de citernes ayant contenus des produits et déchets dangereux et non dangereux.</p> <p>La nouvelle activité consiste à la mise en place d'une activité supplémentaire et secondaire de traitement de déchets aqueux dangereux et non dangereux.</p>
En une augmentation de capacité , dans l'unité de mesure de la nomenclature ICPE (les rubriques sans seuil ne sont pas concernées) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Si oui, préciser les rubriques ICPE concernées et les modifications de capacités dans l'unité de mesure de ces rubriques :</i></p> <p>ajout des rubriques: 2790 et 2791</p>
En une augmentation de surface ayant un impact sur l'usage du sol au-delà des limites précédentes de l'exploitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Si oui, préciser la surface concernée, l'usage des sols actuels et son usage projeté :</i></p> <p>Pas d'augmentation de surface</p>

Si la réponse est non à ces trois questions, poursuivre néanmoins le remplissage du formulaire.

Ces informations pourront en effet être utiles à l'inspection des installations classées pour identifier la bonne procédure à mettre en oeuvre.

I.3. Analyse de la modification au regard de l'article R.122-2 du code de l'environnement

L'objectif de cette partie est d'examiner la nécessité de réaliser une évaluation environnementale ou un examen au cas par cas sur la seule base de l'article R. 122-2 (cas 1° du I du R. 181-46), sans se prononcer sur la substantialité de la modification. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Rappel : Si le projet est soumis à la fois à examen au cas par cas et à évaluation environnementale systématique au titre du tableau annexé au R.122-2, alors le projet est soumis à évaluation environnementale systématique.

Le projet de modification (une seule réponse possible) :

<input type="radio"/> est soumis à évaluation environnementale systématique pour au moins une rubrique du tableau du R122-2 du code de l'environnement.	<p>→ <i>Le projet de modification nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale</i></p> <p>→ passer à l'étape I.4</p>
<input checked="" type="radio"/> est soumise à un examen au cas par cas pour au moins une rubrique du tableau annexé au R122-2 du code de l'environnement.	<p>→ <i>Remplir le Cerfa 14734*03 et l'annexer au présent formulaire</i></p> <p>→ passer à l'étape I.4</p>
<input type="radio"/> n'est soumise ni à évaluation environnementale, ni à un examen au cas par cas au titre du tableau annexé au R122-2 du code de l'environnement.	<p>→ passer à l'étape I.4</p>

I.4. Analyse des dangers ou inconvénients induits par le projet modification

L'objectif de cette partie est d'examiner la substantialité de la modification au regard des dangers ou inconvénients induits par la modification (cas 2° et 3° du R. 181-46).

Dans cette partie, si l'analyse d'un seul critère mentionné par « ** » amène à cocher la case « oui », la modification doit être considérée comme substantielle.

Pour les autres « oui », il est attendu de l'exploitant de justifier que les dangers et inconvénients nouveaux ne nécessitent pas de nouvelle procédure d'autorisation.

		OUI	NON	Précisions attendues
Émissions industrielles	Le milieu récepteur (air, eau, sol,...) présente une sensibilité particulière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la nouvelle activité n'a pas d'impact sur l'air et le sol. Les effluents aqueux issus de cette nouvelle activité seront mélangés aux effluents issus de l'activité de lavage principale du site et traités dans le traitement des eaux existant avant rejet dans le réseau communal d'eaux usées.
	L'augmentation des rejets est supérieure à 10 % en flux par rapport à l'étude d'impact initiale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Préciser les paramètres concernés et le pourcentage d'augmentation des rejets pour chacun d'entre eux.</i> Le procédé générera un volume de rejet maximal de 20 m3/jour (10 T/j de déchets dangereux et 10 T/j de déchets non dangereux) et ne nécessitera pas une augmentation de la capacité de rejet autorisé. Seule l'origine de ces déchets diffère.
Extension géographique	L'extension conduit à une consommation d'espaces naturels et forestiers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Préciser l'étendue de l'extension et les enjeux de consommation d'espaces naturels et forestiers.</i> NON
Prolongation de la durée de fonctionnement	Pour les installations de stockage de déchets ou des carrières, la prolongation est supérieure à 10 % de la durée initiale d'exploitation (attention à bien prendre en compte le R.181-49)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Préciser le pourcentage de prolongation de durée totale (ie dernières modifications non substantielles comprises) par rapport à la dernière procédure d'autorisation complète.</i> NON

		OUI	NON	Précisions attendues
Nature ou origine des déchets pour les installations de traitement de déchets	** La modification ou l'extension consiste à traiter des déchets dangereux dans une installation autorisée uniquement pour des déchets non dangereux ou inertes **	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation environnementale + joindre le cerfa 14734*03 rempli → Passer à la partie I.5
	Evolution du volume d'activité, de l'origine des déchets et/ou des capacités de traitements des déchets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la provenance des déchets diffère: Uniquement interne à l'origine, le projet prévoit dorénavant une provenance de déchets de Tiers, externes. Augmentation du volume d'activité de 20T/j mise en place de 2 cuves tampons de 25 m3 chacune. livraison de déchets provenant de tiers par citernes routières ou containers citernes.
Épandages	** Modification de la nature des effluents épandus **	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation environnementale + joindre le cerfa 14734*03 rempli → Passer à la partie I.5
	Plus de 10t d'azote seront épandus sur de nouvelles parcelles dédiées à l'épandage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser les nouvelles parcelles concernées et les apports associés. <div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>
Nouvelle rubrique / activité OU modification d'une activité existante	La modification est un changement de nature des <u>produits utilisés</u> dans un processus de fabrication	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Détailler le produit utilisé (joindre les fiches de données et de sécurité) ainsi que les dangers et inconvénients associés. <div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>
	La modification est une évolution de la nature des <u>produits fabriqués</u> ou du processus de fabrication	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Détailler l'évolution de la nature des produits fabriqués ainsi que les dangers et inconvénients associés. <div style="border: 1px solid black; height: 100px;"></div>

		OUI	NON	Précisions attendues
Seveso	La modification ou l'extension fait rentrer l'établissement d'un Seveso seuil bas vers un Seveso seuil haut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Préciser les rubriques concernées.</i></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> seuils bas de toutes les rubriques Seveso non atteint. </div>
	** Accroissement de l'étendue géographique des zones d'effets létaux ou irréversibles concernant des zones urbaines ou à urbaniser **	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Si oui, modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation environnementale + joindre le cerfa 14734*03 rempli</i></p> <p>→ Passer à la partie I.5</p>
	** Accroissement de la classe de probabilité et/ou la classe de cinétique des effets hors site concernant des zones urbaines ou à urbaniser **	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Si oui, modification substantielle nécessitant une nouvelle autorisation environnementale + joindre le cerfa 14734*03 rempli</i></p> <p>→ Passer à la partie I.5</p>
	Accroissement de l'étendue géographique des zones d'effets létaux ou irréversibles vers des zones inoccupées et interdites à l'urbanisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Préciser les phénomènes dangereux concernés, leur probabilité et leur intensité ainsi que l'étendue des nouvelles zones d'effet.</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 150px; width: 100%;"></div>
	Accroissement de la classe de probabilité des risques accidentels vers des zones inoccupées et interdites à l'urbanisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><i>Préciser les phénomènes dangereux concernés, leur nouvelle probabilité et leur intensité ainsi que l'étendue des zones d'effet initiales.</i></p> <div style="border: 1px solid black; height: 150px; width: 100%;"></div>

		OUI	NON	Précisions attendues
Extension de capacité	La modification prévoit une augmentation de capacité d'une activité d'une même rubrique soumise à autorisation ou enregistrement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Détailler l'augmentation de capacité pour chaque rubrique concernée depuis la dernière procédure complète d'autorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en % des capacités autorisées ; - en % du seuil de la rubrique concernée. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> Pas de modifications des rubriques ayant déjà fait l'objet d'une procédure complète d'autorisation </div>
Atteinte de seuils quantitatifs	Pour les installations classées au titre de la rubrique 1978 : installations et activités utilisant des solvants organiques, la modification entraîne l'atteinte d'un des seuils listés par l'arrêté du 13 décembre 2019 (voir annexe 1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Détailler l'activité concernée, la consommation de solvants en t/an actuelle et projetée, et l'augmentation des émissions de composés organiques volatils projetée</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> Non concerné </div>

Si l'examen de la substantialité dans cette partie conduit à considérer la modification substantielle et que la modification n'est pas soumise à évaluation environnementale systématique (partie I.3), alors il convient de réaliser un examen au cas par cas et d'annexer le cerfa 14734*03 au présent formulaire.

I.5. Positionnement de l'exploitant sur la nature de la modification

L'objectif de cette partie est de se positionner d'une part sur le caractère substantiel de la modification et d'autre part sur la nécessité de réaliser ou non une évaluation environnementale.

Aide au positionnement :

Dans la partie 1.4, si au moins un critère d'examen conduit à considérer la modification comme substantielle (avec « ** » ou non), alors la modification est substantielle au sens du R.181-46 du code de l'environnement.

Une évaluation environnementale est requise :

- soit de manière systématique au titre du tableau annexé au R.122-2 ;
- soit suite à l'examen au cas par cas (cerfa 14734*03 annexé au présent formulaire) réalisé au titre du tableau annexé au R.122-2 ou réalisé en raison du caractère substantielle de la modification.

Positionnement :

L'exploitant considère que le projet de modification est :

notable et **substantiel nécessitant une évaluation environnementale** : une nouvelle autorisation environnementale est nécessaire avec étude d'impact et enquête publique.

→ **Un pré-cadrage de la procédure avec l'inspection des installations classées est conseillé en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.**

notable et **substantiel ne nécessitant pas d'évaluation environnementale** : une nouvelle autorisation environnementale est nécessaire avec étude d'incidence et consultation du public.

→ **Un pré-cadrage de la procédure avec l'inspection des installations classées est conseillé en amont du dépôt du dossier.**

notable mais **non substantiel nécessitant une évaluation environnementale.**

→ **Un échange avec l'inspection des installations classées pour identifier la procédure qui portera l'évaluation environnementale.**

La modification peut entraîner la modification de certains articles de l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation.

→ **Remplir la partie II.**

notable mais **non substantiel ne nécessitant pas d'évaluation environnementale** : une nouvelle autorisation environnementale n'est pas nécessaire mais la modification peut entraîner la modification de certains articles de l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation.

→ **Remplir la partie II.**

II. Proposition de nouvelles prescriptions nécessaires à l'encadrement de l'activité

À remplir par l'exploitant
(remplir autant de feuillets que nécessaires)

Article de l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation à modifier	Nouvelle rédaction de l'article ou nouvel article
	<p>2790 (traitement de déchets dangereux): 10T/jour seuil d'autorisation atteint==> A</p> <p>2791 (traitement de déchets non dangereux): 10 T/jour seuil d'autorisation: 10T/j quantité souhaitée: < 10T/jour ==> DC</p>
	<p>3510 (traitement de déchets dangereux) seuil d'autorisation: 10T/jour quantité souhaitée: < 10T/jour==> NC</p>
	<p>3550 (stockage temporaire de déchet) seuil d'autorisation: 50T, quantité souhaitée: <50T==> NC</p>

III. Positionnement de l'inspection des installations classées

Partie réservée à l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées considère que le projet de modification est :

- notable et **substantiel** nécessitant une **nouvelle autorisation environnementale avec étude d'impact** (obligation de réaliser une évaluation environnementale).
- notable et **substantiel** nécessitant une **nouvelle autorisation environnementale avec étude d'incidence**.
- notable mais **non substantiel** nécessitant une **modification de l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation** de l'installation.
- notable mais **non substantiel** ne nécessitant **pas de modification de l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation** de l'installation.

*Remarque : si un Cerfa 14734*03 a été déposé, une décision explicite à l'issue de la procédure de cas par cas sera rendue.*

Commentaires :

ANNEXE 1 – Seuils listés par l'arrêté du 13 décembre 2019

Une **augmentation de la masse maximale de solvants organiques utilisée**, en moyenne journalière, par une installation existante lorsque cette dernière fonctionne dans des conditions normales, au rendement prévu, en dehors des opérations de démarrage et d'arrêt et d'entretien de l'équipement, **est considérée comme une augmentation importante¹ si elle entraîne une augmentation des émissions de composés organiques volatils supérieure :**

a) A 25 % pour les installations exerçant les activités et ne dépassant pas les seuils de consommation listés dans le tableau ci-dessous, ainsi que pour les installations exerçant d'autres activités soumises au présent arrêté et dont la consommation est inférieure à 10 tonnes par an :

	Activités	Seuil de consommation de solvants en tonnes/an
1	Impression sur rotative offset à sécheur thermique, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 t/an	< 25
3	Autres unités d'héliogravure, flexographie, impression sérigraphique en rotative, contrecollage ou vernissage, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 t/an	< 25
4	Nettoyage de surface à l'aide de composés organiques volatils à mentions de danger H340, H350, H350I, H350D ou H350F, ou de composés organiques volatils halogénés à mentions de danger H341 ou H351, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 1 t/an	< 5
5	Autres nettoyages de surface, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 2 t/an	< 10
8	Autres revêtements, y compris le revêtement de métaux, de plastiques, de textiles (autres que l'impression sérigraphique en rotative), de feuilles et de papier, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 t/an	< 15
10	Revêtement de surfaces en bois, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 15 t/an	< 25
13	Revêtement du cuir, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 10 t/an	< 25
16	Revêtement adhésif, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 5 t/an	< 15
17	Fabrication de mélanges pour revêtements, de vernis, d'encre et de colle, lorsque la consommation de solvant est supérieure à 100 t/an	< 1 000

b) A 10 % pour toutes les autres installations.

¹ Lorsqu'une augmentation importante est réalisée, elle est préalablement portée à la connaissance du préfet en tant que modification notable au sens de l'article [R. 512-54](#) (II) du code de l'environnement en mentionnant les activités relevant de la rubrique n° 1978 sur lesquelles elle porte.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Acceptation, regroupement et traitement de déchets liquides provenant de producteurs extérieurs pour un traitement au sein du centre de lavage citernes chimiques LAVARHONE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LAVARHONE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BLANC Claude

RCS / SIRET

3 3 1 | 4 5 6 | 4 5 9 | 0 0 0 2 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 a)	2716 : Transit, tri et regroupement de déchets non dangereux compris entre 100 m3 et 1000 m3 2718 : transit, tri et regroupement de déchets dangereux compris entre 100 m3 et 1000 m3 4511 : Réception de déchets d'un volume inférieur à 200 tonnes 2790 et 2791 : Traitement mécanique et physico-chimique de déchets dangereux et non dangereux d'une capacité inférieure à 10 tonnes / jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LAVARHONE dispose aujourd'hui d'un centre de lavage de citernes chimiques sur la commune de CORBAS (69). Le site est actuellement soumis à Autorisation sous l'Arrêté Préfectoral en date du 23/10/1995 et d'un Arrêté complémentaire du 30/04/2013.

Le projet consiste à développer une activité de traitement mécanique, physico-chimique et biologique de déchets aqueux dangereux et non dangereux provenant de producteurs extérieurs.

Avant traitement et après acceptation, les déchets seront stockés dans des cuves tampons dédiées puis traités de la même manière que les effluents issus de la station de lavage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet résulte des constats suivants :

- LAVARHONE dispose d'une station de traitement d'effluents de lavage qui sont limités aux seuls effluents produits in situ. Compte tenu des améliorations techniques réalisées sur ce site et d'une activité économique en décroissance, cette station est actuellement sous utilisée.

- Au vu des installations de traitement d'effluents qui équipent le site, les clients sollicitent régulièrement LAVARHONE pour traiter leurs déchets aqueux de débourbeurs déshuileurs, d'eaux de lavages, mais LAVARHONE ne disposent pas des autorisations administratives nécessaires à l'exercice de cette activité.

Le fait de traiter des effluents provenant de l'extérieur n'aura pas d'impact sur le fonctionnement de la station.

De plus, le fait de :

- pouvoir optimiser une installation existante,
- traiter et laver les citernes sur un même site, qui réduit les kilomètres parasites
- de réaliser un traitement physico chimique moins énergivore qu'une destruction par incinération

Donnent à ce projet un réel atout environnemental.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement consisteront uniquement à l'implantation des installations suivantes :

2 capacités tampons, à pression atmosphérique, en acier.

- Une pour la réception des déchets non dangereux,
- Une pour la réception de déchets dangereux de code déchet 3082,
- La capacité totale de stockage de ces tampons est de 40m³

Cette zone de travail sera située sur une rétention béton.

Chaque produit dangereux ayant un code déchet autre que 3082 fera l'objet d'une nouvelle demande d'examen au cas par cas.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

une analyse du déchet à recevoir qui permettra de mesurer son acceptabilité doit être effectuée en premier lieu.

En cas d'acceptation de ce déchet, le véhicule sera réceptionné, enregistré, et un échantillon sera prélevé et conservé.

Le camion est alors dirigé vers la zone de dépotage du déchet prévue à cet effet.

Une pompe à membrane inox sera utilisée pour réaliser ces dépotages (rinçage planifié entre chaque dépotage pour supprimer tout risque d'incompatibilité entre les produits dépotés).

Une pompe de secours sera prévue sur place pour palier à d'éventuelles difficultés de réception.

La tuyauterie de transfert utilisée, sera rincée pour éviter les éventuelles incompatibilités de produit.

Cette zone de dépotage ainsi que ses deux réservoirs tampons seront situés à proximité du débourbeur déshuileur et placée sur rétention qui est connectée gravitairement au débourbeur-déshuileur.

Ces capacités tampon, seront équipées de mesures de niveau avec afficheur/transmetteur en local pour déterminer le volume total de déchets à traiter.

Ce transfert vers le traitement sera réalisé manuellement et gravitairement. Ces opérations de transfert seront réalisées par un opérateur formé de LAVARHONE et sous son contrôle visuel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier est soumis:

- demande d'examen au cas par cas
- demande d'autorisation préfectorale complémentaire ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de stockage de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux	< 25 m3
Capacité de stockage de tri, transit et regroupement de déchets dangereux	< 25 m3
Traitement des déchets non dangereux	< 10 tonnes / jour
Traitement de déchets dangereux	< 10 tonnes / jour

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 20° 79' 20" Z Lat. 80° 11' 17" 33

LAVARHONE
Avenue de L'Industrie B.P 666
69969 CORBAS

Références cadastrales:

AO 36
AN 13
AN 14
AN 15
AN 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le centre de lavage de citernes chimiques de LAVARHONE est actuellement soumis à Autorisation dont l'Arrêté Préfectoral date du 23/10/1995 et arrêté complémentaire du 30/04/2013.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n° 820032295 à "Gravieres de Berlay et de Pierre Blanche" à 1,2km au Sud est du site, ZNIEFF de type 1 n° 820032294 "Plaine des Grandes Terres " à 1,9km au Sud Ouest du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRT de CHAPONNAY interra LOG approuvé, PPRT de SAINT PRIEST : CREALIS et SDSP approuvé Pas à CORBAS
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR 8201785 à "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de Miribel Jonage" à 14,17km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau de forage d'environ 5 m3/jour pour rincer la cuverie et la pomperie
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux d'enfouissement ou d'excavation prévus
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Augmentation du trafic routier de 3 poids lourds / jsemaine
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets olfactifs ne seront pas acceptés sur site. Il s'agit d'un critère organoleptique d'acceptation du déchet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents aqueux issus du traitement des déchets (après passage au sein de la STEP) seront rejetés dans le réseau communal pour rejoindre la STEP collective de Saint Fons capacité 983 333 Equivalents habitants du Grand Lyon.</p> <p>Cette augmentation est toutefois faible au regard de la quantité d'effluents déjà générés</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de boues de station. Une augmentation maximum de 15 m3 par mois de boues déshydratées est prévisible.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale puisqu'il s'inscrit dans une installation dûment autorisée donc les impacts sont maîtrisés et surveillés notamment à travers l'arrêté préfectoral.

Au regard de l'analyse des impacts sur l'environnement et sur la santé humaine, on peut conclure que l'impact du projet est essentiellement administratif. Les atouts et contraintes de sa mise en oeuvre sont similaires à ceux déjà existants dans le cadre de l'activité de lavage de citernes routières. C'est d'ailleurs l'argument qui a motivé ce projet en plus des effets environnementaux, sociaux et économiques favorables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 9 : Analyse de risques traitement déchet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CORBAS le, 02/02/2021

Signature

en cliquant sur le cadre ci-dessus



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Avenue de l'Industrie

Code Postal

6 9 9 6 0

Localité

Corbas

Pays

France

Tél

33472236606

Fax

Courriel

lavarhone@gcatrans.com

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Zoning Industriel Gournier

Code postal

2 6 2 0 0

Localité

Montélimar

Pays

Tél

33475004731

Fax

Courriel

claud.blanc@gcatrans.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

JOAL

Prénom Olivier

Qualité

Responsable de site

Tél

33620498692

Fax

Courriel

Olivier.JOAL@lavarhone.gcatrans.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

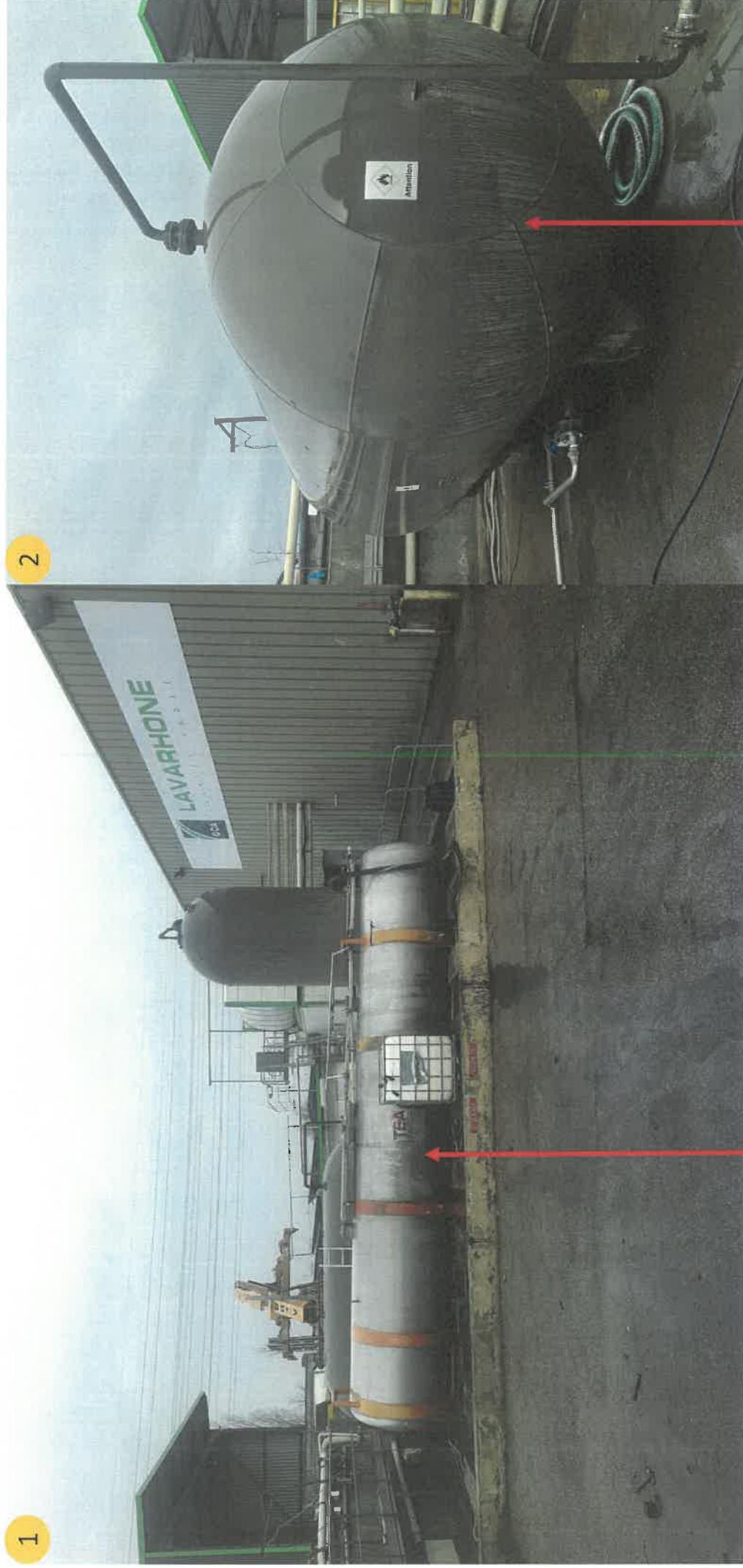
Co-maîtrise d'ouvrage

Loïc CHABERT BARRES Chef de projets +33603645102 loic.chabertbarres@gcatrans.com

ANNEXE D2 – PLAN DE SITUATION



ANNEXE D3 – PHOTOS DU PROJET



Cuve non ADR

Cuve ADR

Date des photos : 28/01/2021



Emplacement pour pompe à membrane
ATEX afin de dépoter le contenant ADR



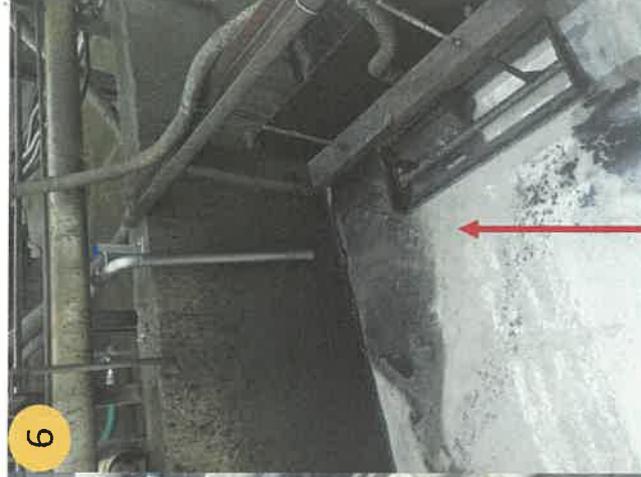
4

Tuyauterie des cuves vers
Débourbeur / Déshuileur



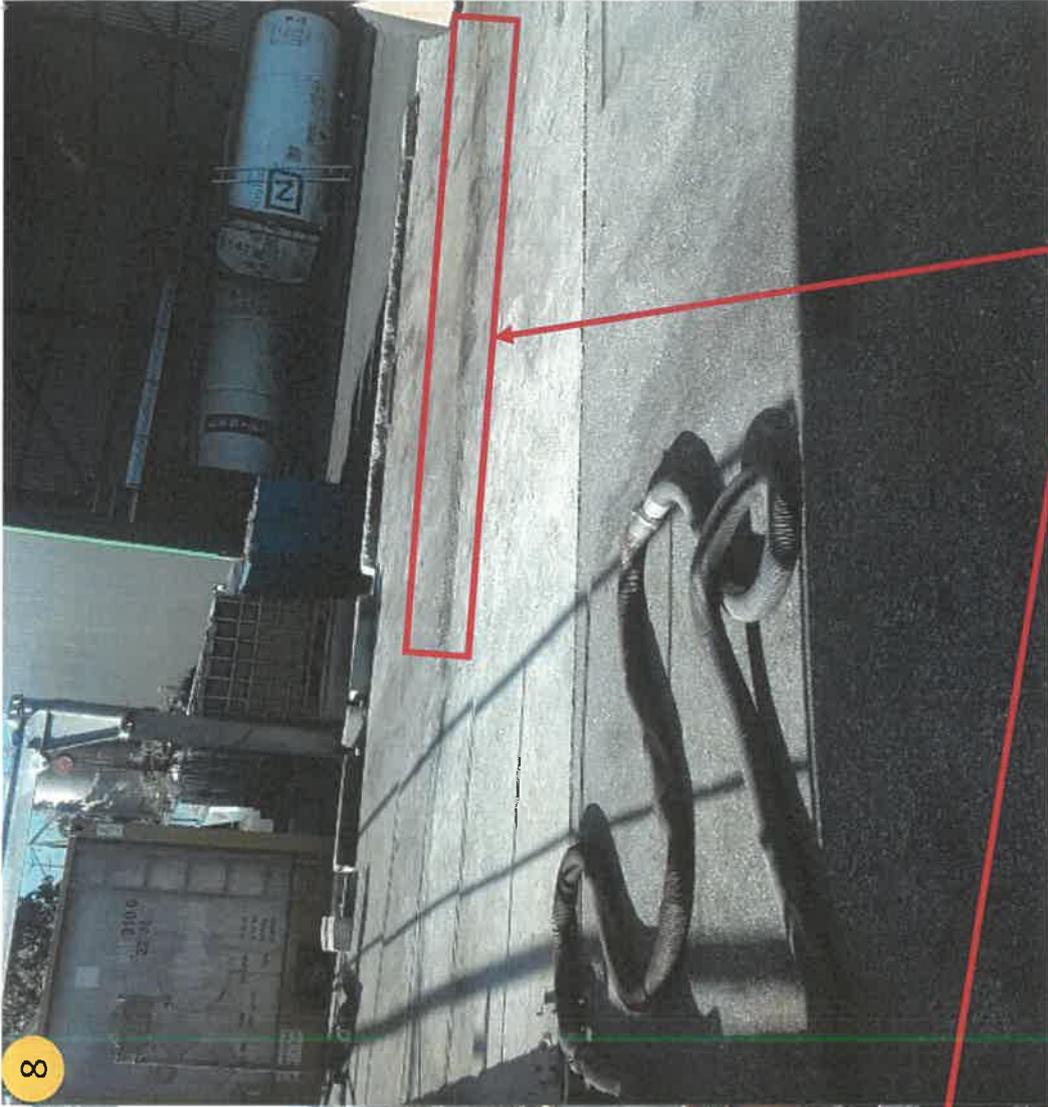
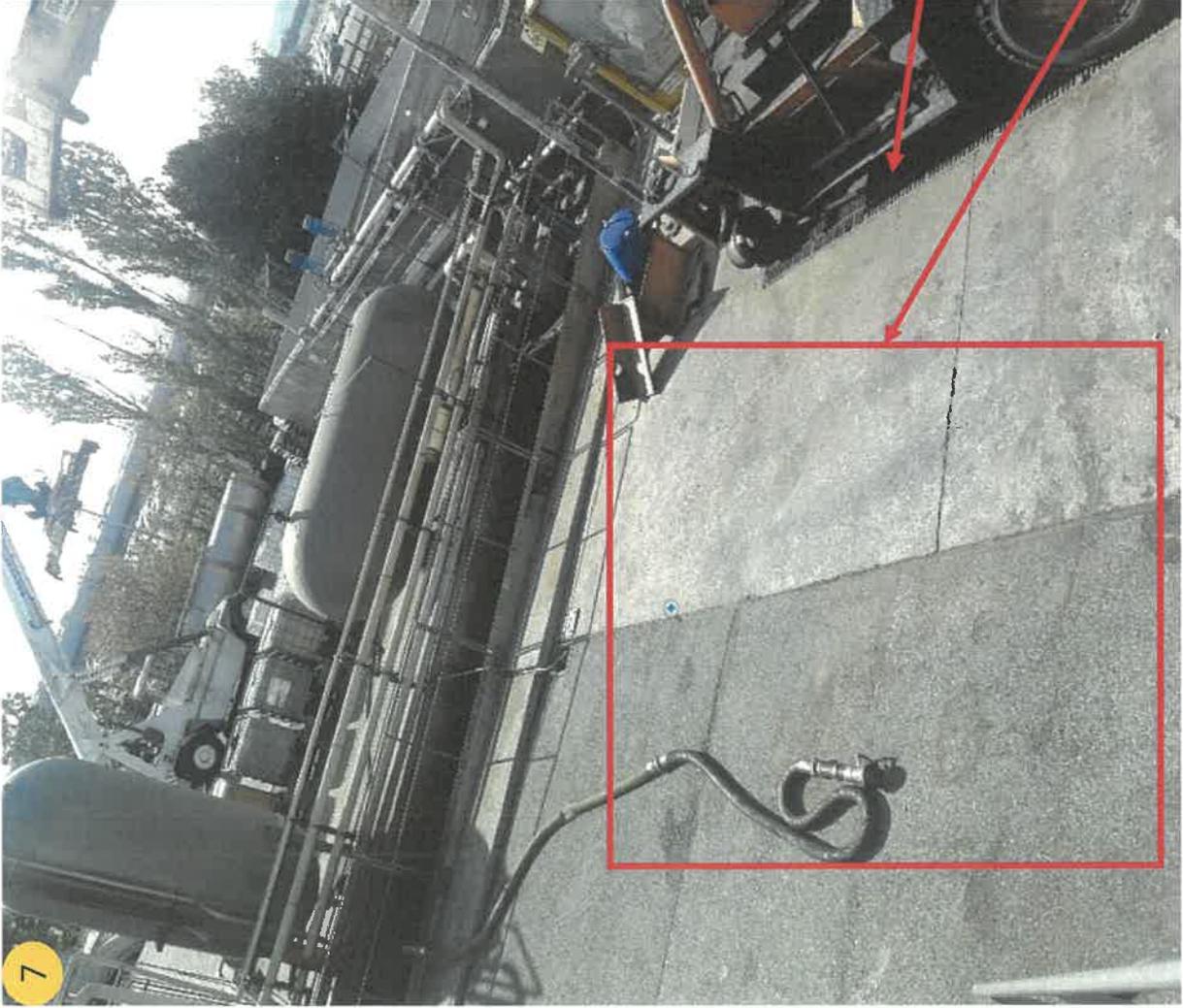
5

Emplacement d'une
pompe à membrane ATEX
pour injecter dans le
Débourbeur / Déshuileur



6

Rejet vers Débourbeur /
Déshuileur



Zone de dépotage sur
rétention

Evacuation vers déboureur
/ déshuileur

Date des photos : 28/01/2021



Prise de vue des photos

ANNEXE D4 – PLAN DU PROJET

Légende :



 Pompe à membrane ATEX
 Q = 25m³/h



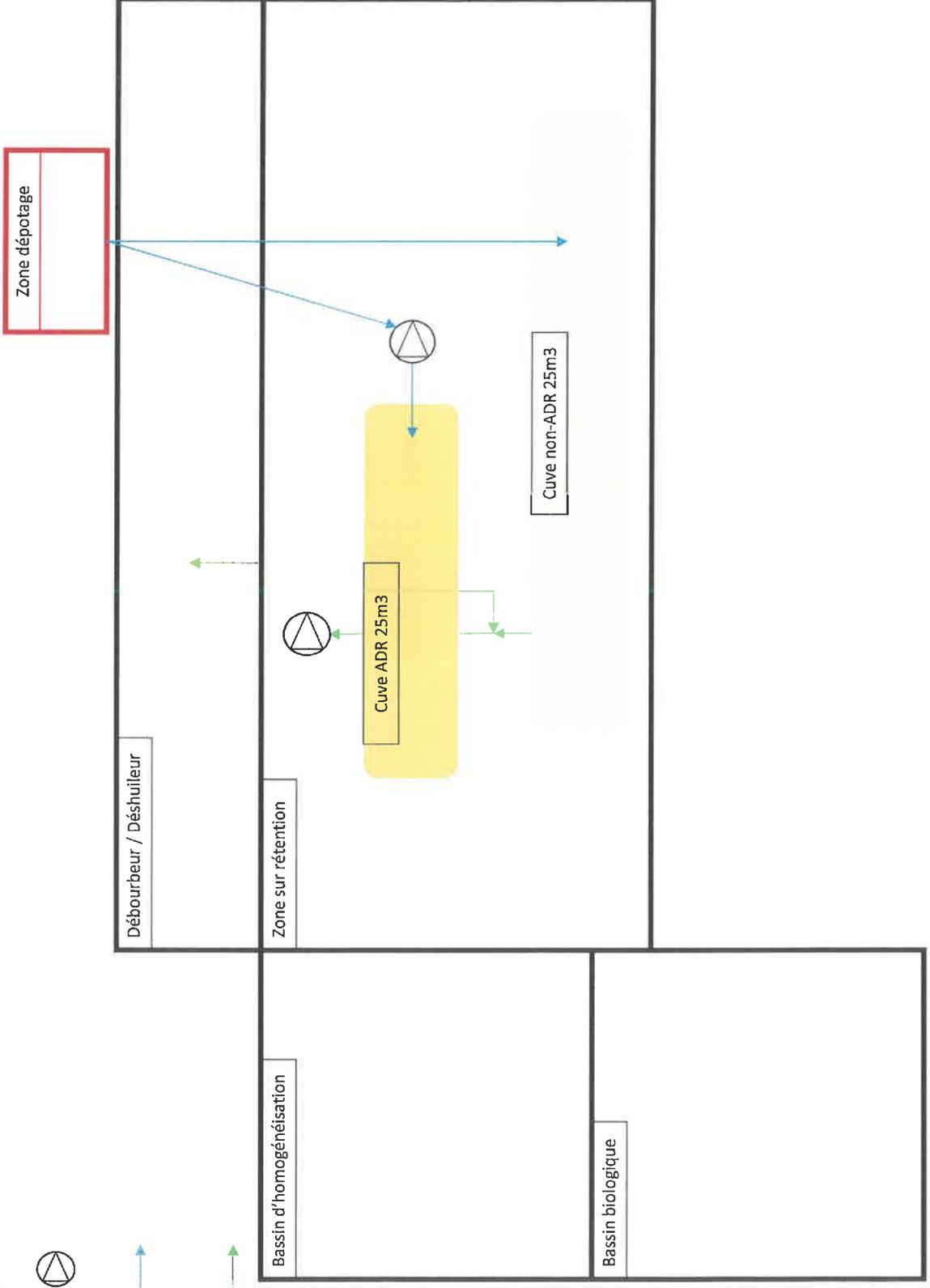
 Dépotage vers cuves



 Flux cuves vers



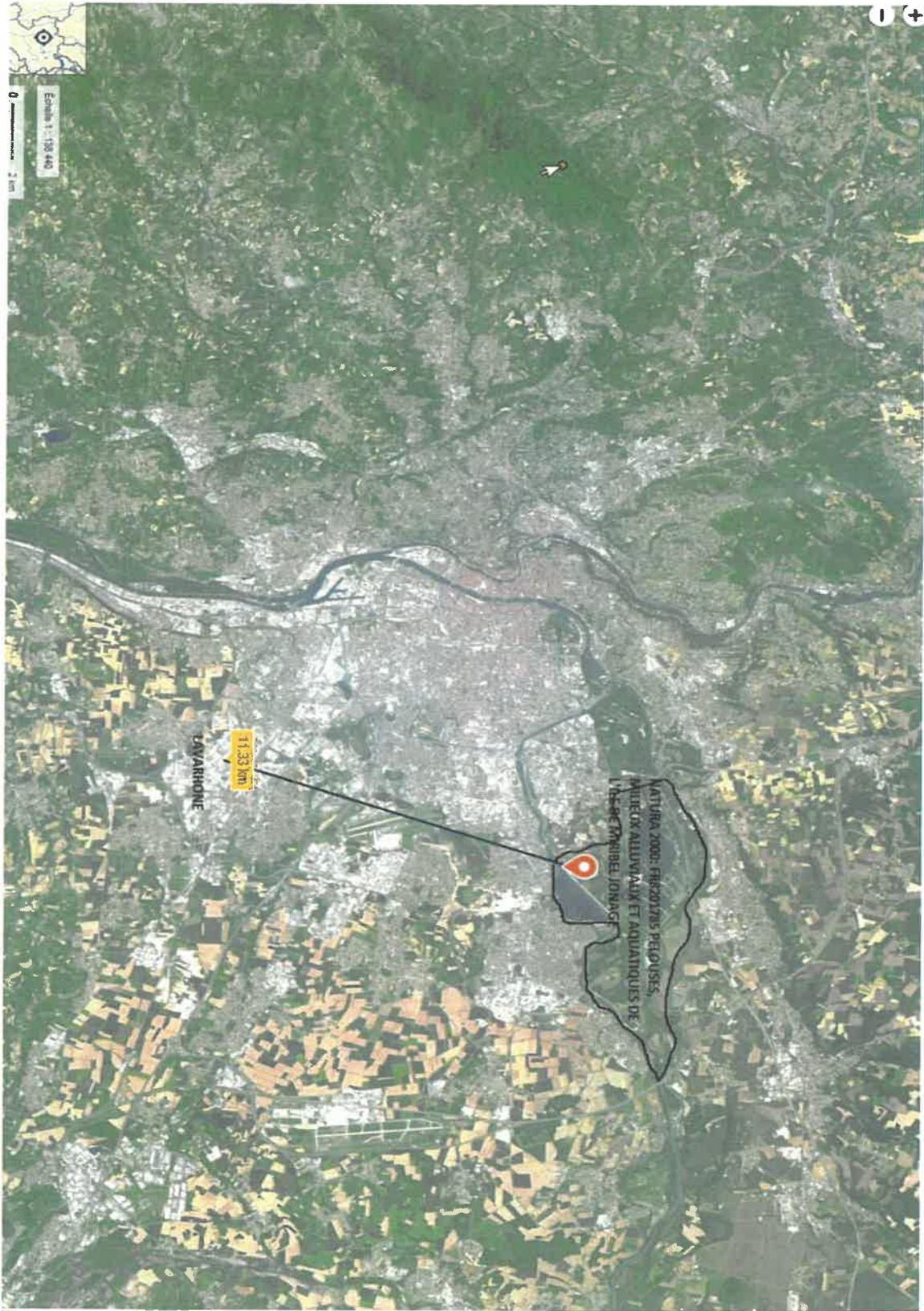
 Débourbeur / Déshuilleur



D5 – PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE D6 – NATURA 2000



ANNEXE D9 - ANALYSE DE RISQUES TRAITEMENT DES DECHETS LAVARHONE

Analyse préliminaire de risque / Établissement des scénarios
1
Raphaël CARRIERE
Olivier JCAL, Marie Pierre CHAMPION
21/09/2020

Scénarios de danger (le danger encouru)	Causes (ce qui peut déclencher la situation de danger)	barrières de sécurité (actives/ passives)	Gravité (G1 négligeable à G5 gravissime)	Probabilité (improbable : F1 à F5 fréquent)	risques
incendie	risques intrinsèques liés aux déchets (inflammables) + étincelle	les déchets acceptés seront non inflammables: ils sont assimilables à l'effluent brut issu du lavage de citerne (95% d'eau, 5% de matières dangereuses) , présence d'eau à proximité, pas de présence de produits combustibles à proximité des stockages.	G5	F1	Tolérable avec atténuation
sécurité des personnes	risques intrinsèques liés aux déchets (toxiques)	les déchets acceptés seront non toxiques: ils sont assimilables à l'effluent brut issu du lavage de citerne (95% d'eau, 5% de matières dangereuses	G4	F1	Tolérable avec atténuation
	risques intrinsèques liés aux déchets (réactifs à l'eau)	les déchets acceptés seront non réactifs à l'eau: ils sont assimilables à l'effluent brut issu du lavage de citerne (95% d'eau, 5% de matières dangereuses aucune réaction possible lors du mélange avec les effluents de lavage (également fortement dilués)	G3	F1	Tolérable avec atténuation
	mélange de déchets incompatibles et décomposition en gaz (cas cuve de stockage mal vidée ou erreur humaine dans la sélection de la cuve)	protocole opératoire incluant le rinçage de la cuve à l'eau entre chaque dépotage/vidange d'un nouveau déchet, affichage visuel du niveau dans chaque cuve, cuves de stockage fermées avec garde hydraulique	G4	F2	Tolérable avec atténuation
	réactions entre polluants dangereux lors du traitement (par mélange avec eaux de lavage)	les déchets acceptés sont assimilables à l'effluent brut issu du lavage de citerne: pas de réaction possible (forte dilution) , dilution opérée dans déboureur déshuileur (à froid, pression atmosphérique), débit de traitement faible (quelques m3/h)	G3	F2	Tolérable avec atténuation
	mauvais branchement circuit de dépotage (fuites, défaillance technique)	zone de dépotage+ passage flexibles entièrement sur rétention béton avec caniveau vers déboureur déshuileur; opération manuelle en présence d'un opérateur: possible fermeture vanne de fond, tuyauterie aérienne en inox	G2	F2	Tolérable
pollution des sols lié à un épandage lors du transfert vers les cuves de stockage	implosion citerne par mise sous vide (vanne de mise à l'air non ouverte)	procédure +présence chauffeur + opérateur lors de la vidange	G2	F2	Tolérable
	erreur humaine: ouverture vanne de fond citerne pleine	procédure de traitement à l'accueil+ procédure d'inspection du matériel par les opérateurs , site sur rétention	G2	F2	Tolérable
pollution liée au déboullement, stockage déchets	surremplissage réservoir (défaut mesures de niveau)	zone de stockage des cuves tampon sur rétention; mesures de niveau avec afficheur locaux intégrés, pompe de faible débit, tenue à jour d'un registre pour limiter les dépassements des quantités déversées (10T/jour pour déchet dangereux et 10T/jour pour déchets non dangereux), volume des stockage (mini 25m3) > au volume des citernes à traiter (20m3)	G2	F4	Tolérable avec atténuation
	erreur humaine: dépotage vers cuve pleine	signalisation FEUX BICOLORES /code couleur+ mesures de niveau avec afficheurs de terrain	G2	F3	Tolérable avec atténuation
	corrosion cuve liée au caractère corrosif de certains déchets	nature des déchets à traiter, compatibilité du matériau des cuves (acier 6mm) avec la liste des déchets traités	G2	F1	Tolérable
	implosion des cuves de stockage lors des vidanges	soupape de respiration présente sur chaque citerne+ vidange gravitaire non forcée+ garde hydraulique	G2	F1	Tolérable
dysfonctionnement step	corrosion des équipements liée au caractère corrosif de certains déchets	volume de déchets traités faibles (10T/j) par rapport à l'activité de lavage (50m3/j)==> forte dilution; installation avec double rectification de ph,	G2	F1	Tolérable
problèmes traitement/dépassement normes de rejet	présence d'un polluant non abattu par la STEP	listes des codes de déchets sélectionnés compatibles avec la station d'épuration, acceptation des déchets après analyses et vérification compatibilité avec capacités épuratoires de la station, la nature des déchets acceptés est assimilable à l'effluent issu du lavage de citerne (95% d'eau, 5% de matières dangereuses)	G3	F3	Tolérable avec atténuation
	présence d'un polluant entrainant des dommages à la STEP (pesticides, savon)	listes des codes de déchets sélectionnés compatibles avec la station d'épuration, acceptation des déchets après analyses et vérification compatibilité avec capacités épuratoires de la station, destruction des eaux à défaut	G3	F3	Tolérable avec atténuation
	polluant non identifié lors des analyses : échantillon prélevé non représentatif	réalisation d'analyses supplémentaires lors des traitement + traitement complémentaires: charbon actifs ou autres techniques, destruction des eaux à défaut	G3	F3	Tolérable avec atténuation
blessure opérateur	choc avec flexibles à l'ouverture de vanne de fond, erreur humaine: oubli de la dépressurisation	port des EPIS+présence chauffeur pour mise à l'air+ poste de dépotage éprouvé	G5	F1	tolérable
	chute en hauteur de la citerne à dépoter lors de la phase de dépressurisation	accès par passerelle sécurisée (pistes de lavage ou zone de réchauffage)	G5	F1	Tolérable avec atténuation

ANNEXE E - FICHE VMP – Prélèvements d'eau

1) Exploitant :

-Nom : LAVARHONE

-Situation géographique de l'établissement : CORBAS

-Date de création du site : 23/10/1995

-Nombre d'employés :9 (1 responsable de site +3 employées administratives + 4 laveurs + 1 technicien)

2) Situation Administrative :

Mentionner les actes administratifs encadrant l'activité au titre ICPE et les principales rubriques à autorisation :

Arrêté préfectoral initial : 23/10/1995, révisé par un arrêté préfectoral complémentaire du 23/06/2010 puis du 30/04/2013 et du 17/12/2014

Rubrique principale : 2795 régime d'autorisation ; Lavage de fûts, conteneurs, ... de matières alimentaires, dangereuses ou de déchets dangereux

3) Activités du site :

-Décrire rapidement les activités du site :

-Lavage intérieur de citernes/containers/IBC ayant contenu des substances liquides ou solides, produits purs ou déchets, dangereux ou non dangereux.

-Réchauffage à la vapeur/eau chaude de citernes/containers,

-Epreuve à l'eau/air de citernes/containers.

4) Situation Administrative :

4.1) Alimentation en eau :

Décrire les modalités d'alimentation en eau du site : eau potable (AEP) et/ou eau de nappe :

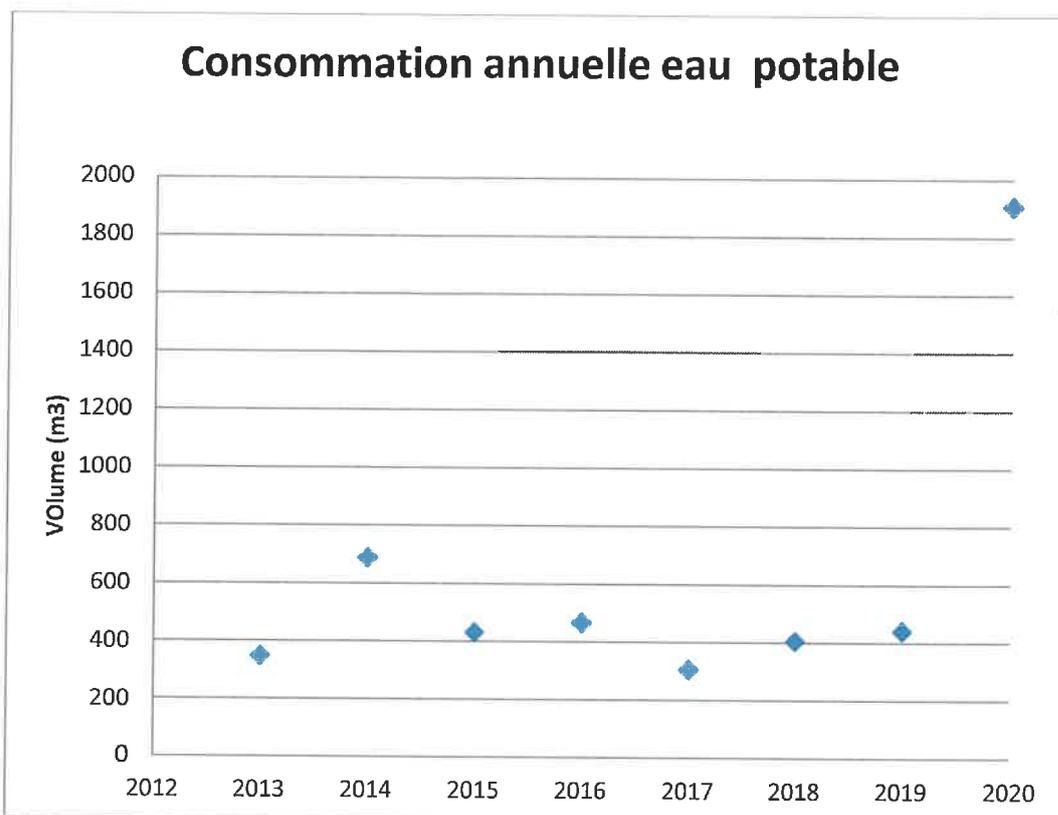
Le site est alimenté en eau de nappe et en eau potable.

L'eau de nappe est réservée à l'activité de lavage.

L'eau potable alimente les locaux administratifs, les sanitaires laveurs et les sanitaires chauffeurs.

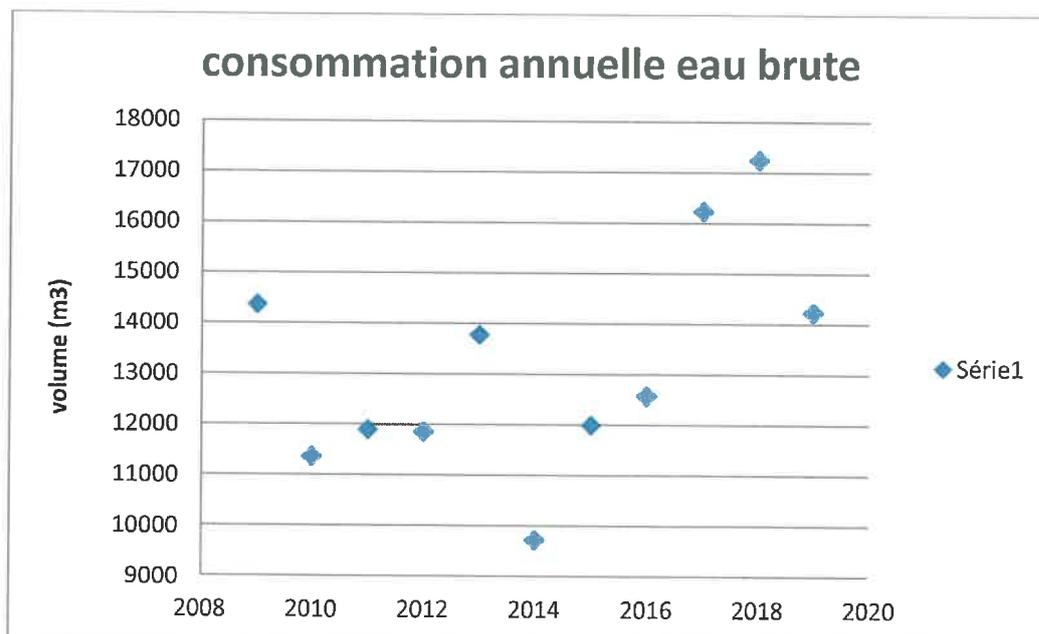
Si AEP, présenter une synthèse au cours des dernières années :

Période	Quantité consommée (eau potable)	Quantité consommée (eau brute)	
Juillet/septembre 2020		4812	
avril/juin 2020	1827	4018	panne pompe de forage
janvier/mars 2020	80	2418	cause covid
octobre décembre 2019	78	3351	
juillet/septembre 2019	127	3370	
avril/juin 2019	104	3195	
janvier/mars 2019	134	4130	
octobre/décembre 2018	135	4522	
juillet/septembre 2018	116	4108	
avril/juin 2018	82	4240	
janvier/mars 2018	75	4200	



- décrire les capacités de prélèvement dans la nappe :
- nombre de pompes : 2 modèles groupe Electropompe Z16-07, dont 1 en secours
- capacités horaires de prélèvement des pompes : 1X22m³/h (débit maxi à 47 mcl)
- prélèvement journalier maximal : Du fait de l'activité de lavage fortement erratique, Maxi : 126 / Mini : 39 / moyenne : 82 en juillet 2020.

Présenter sous forme de tableau et de graphique (au moins l'un des deux) une synthèse des prélèvements dans la nappe au cours des 10 dernières années :



Nota : la consommation d'eau moyenne par lavage a diminué grâce à différentes actions réalisées par le passé (réduction des durées de cycles d'injection d'eau).

-Décrire les installations destinataires de l'eau prélevée en nappe :

L'eau en nappe alimente toute l'installation de lavage (pompes de lavage haute pression ou Karscher), la chaudière industrielle (génération de vapeur) et le poste d'épreuve hydraulique. L'eau brute est utilisée après filtration et adoucissement (résines échangeuses d'ions) pour alimenter l'installation de lavage et chaudière industrielle ou être utilisée directement pour alimenter le poste d'épreuve hydraulique.

Proposer au final un volume maximal prélevable :

Une quantité moyenne de 60 m³/j d'eau de nappe est prélevée quotidiennement par Lavarhone. Cette quantité étant fortement variable maxi : 120 m³/j, Nous proposons une quantité maximale de 150m³/j

4.2) Rejets des eaux

Décrire les modalités de rejet des eaux usées industrielles :

Eaux usées industrielles : Séparateur d'hydrocarbures + bassin d'homogénéisation+ traitement physico-chimique de type coagulation/floculation/décantation, rectification ph, bassin biologique.

Eaux vannes : séparateur d'hydrocarbures,
Réseau unitaire,

Pré-traitement, nombre et localisation des points de rejets :

1 point de rejet pour les eaux autres que domestiques dans le réseau séparatif situé avenue de l'industrie. Eaux usées autres que domestiques (14 000m³/an).

1 point de rejet pour les eaux vannes (400m³/an).

1 point de rejet d'eaux pluviales rejetées dans le bassin de rétention et d'infiltration du Charbonnier après prétraitement constitué d'un débourbeur déshuileur.

Réseau destinataire : réseau du Grand Lyon

STEP destinataire et convention de rejet : arrêté N°2014-08-26-R-0227 du 01/09/2014 en cours de renouvellement par une nouvel arrêté

5) Impacts sur la quantité :

Présenter les actions réalisées en cours ou prévues en faveur des économies d'eau pour les usages industriels et sanitaires :

-Mise en place de deux citernes de 30 m³ chacune + une pompe de transfert pour le stockage d'eau brute destinée à être utilisée pour réaliser les épreuves hydrauliques des citernes (actuellement, chaque épreuve est réalisée avec une nouvelle charge d'eau brute), En 2020, 43 épreuve hydraulique ont été réalisées du 01/01 au 31/08 → 64 estimées sur 1 an → économie potentielle de 1660 m³/an.

-Mise en place d'un système de lavage par balayage vapeur va être installé en complément de l'installation d'injection d'eau. Elle permettra de laver les produits odorants en circuit fermés pour limiter les émanations et la consommation d'eau et ainsi une réduction de la consommation d'eau générale.

6) Impacts sur la qualité :

-Présenter rapidement une synthèse qualitative de l'autosurveillance des eaux usées industrielles :

Analyse mensuelles et trimestrielles de différents paramètres sur les eaux usées industrielles après épuration.

Le cas échéant, présenter une synthèse du suivi des eaux souterraines,

Pas de piézomètres ni d'analyses des eaux souterraines (non demandé dans l'arrêté)